

Image not found or type unknown



Jours pris en compte pour allocation chômage

Par **Fargochat**, le **15/11/2019** à **09:58**

Bonjour

le calcul des jours travaillés s'effectue sur les mois précédents la fin du dernier contrat ou précédant l'inscription à pôle emploi? Mon dernier contrat s'est terminé le 30 septembre, mais mon conseiller m'affirme que je dois décompter à partir de mon inscription en novembre. C'est illogique et pénalisant. Merci pour votre réponse